

## COMITÉ EXÉCUTIF

**DATE:** Jeudi 19 janvier 2017  
**ENDROIT:** Four Points by Sheraton  
 Frank's Bar & Grill – Salle de Golf  
 100, rue Rice  
 Edmundston, NB  
**HEURE:** 16 h

---

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Ouverture de la séance

Le président, Pierre Michaud, appela la réunion à l'ordre à 16 h 10, il souhaita la bienvenue aux membres présents.

<b>Membres présents</b>	
M. Pierre Michaud, président	Maire de Clair
M. Roger Levesque, vice-président	Maire de Sainte Anne de Madawaska
M. Luc St-Jarre	Représentant de DSL
<b>Personnel présent</b>	
François Picard	Directeur général

#### 2. Renouvellement des assurances collectives

Le DG souligne que les taux de renouvellement sont déterminés en prenant en considération les changements dans les données sur les salariés, ainsi que les changements survenus dans le bilan des sinistres (demandes de règlements) incluant un rajustement selon l'inflation au titre de la protection relative aux soins de santé.

Il explique que la CSRNO avait subi une augmentation de coût de 31,9 %. Afin de réduire celle-ci, nous avons procédé à des réductions dans les bénéfices aux employés, ce qui s'est traduit en 2016 à une réduction (1,9 %) de nos primes.

Pour le renouvellement 2017, nous avons une augmentation de 13,9 % pour l'assurance collective. Selon de DG trois options sont à considérer par l'employeur :

1. L'employeur assume 100 % de l'augmentation
2. Les employés assument 100 % de l'augmentation
3. L'augmentation est partagée 50/50 employeur et employé

Selon le DG, l'option 3 s'avère la plus raisonnable pour deux raisons principales :

- Des coupures ont déjà été effectuées dans les bénéfices aux employés;
- Sensibiliser les employés aux coûts élevés de l'assurance collective pour l'employeur, et un tableau explicatif serait remis au directeur des services pour les employés.

De plus, la CSRNO est toujours dans l'attente de l'offre de service de l'AFMNB avant de prendre une décision sur le dossier. Il réitère le fait que la gouvernance est très satisfaite du service du fournisseur actuel, M. Martin (Tin) Albert.

### 3. Résolutions

Le DG présente des résolutions pour le service d'aménagement visant le remboursement de permis aux municipalités.

Il présente également les résolutions du service de déchets solides visant les transferts de fonds.

Pour le secteur de l'aménagement,

- Que la CSRNO autorise un virement de fonds pour le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois d'octobre à décembre 2016. Le montant du virement de fonds se chiffre à 11 915,47 \$ du compte 29434 ES-2 au compte courant de la CSRNO, folio 29434. Cet écart est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par carte de crédit et/ou débit qui sont déposés directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce transfert fut approuvé le 19 janvier 2017 par deux signataires, dont MM Pierre Michaud et François Picard par internet via Accès-D de la Caisse populaire.

Clair	10 508,00 \$
Rivière-Verte	692,50 \$
Saint-François	138,15 \$
Communauté rurale de Saint-André	90,00 \$
Saint-Léonard	342,00 \$
Saint-Quentin	2 188,60 \$
DSL	15 442,00 \$
Saint-Hilaire	208,75 \$
Baker Brook	218,00 \$
Lac Baker	267,00 \$
Ste-Anne-de-Madawaska	602,50 \$
	<b><u>30 697,50 \$</u></b>

Pour le secteur des déchets solides,

- Que La CSRNO autorise le directeur des déchets solides, soit M. Paul R. Albert et/ou la directrice des finances, Johanne Thibodeau, à effectuer des transferts de fonds dans les comptes RBC US folio 400-200-2 et CAN folio 100-397-9 concernant les opérations journalières. Ces transferts devront être approuvés en premier lieu par le directeur général, M. François Picard.
- Que la CSRNO autorise un transfert de fonds de 13 000 \$ du compte américain de la Banque Royale du Canada, folio 400-200-2 au compte canadien de la Banque Royale du Canada, folio 100-397-9 pour fins d'opérations. Ce virement a été effectué le 22 décembre 2016 par la directrice des finances afin de profiter du taux d'échange de 1.3204 pour un total de 17 165,20 \$, ce qui nous donne un gain sur échange de 4 165,20 \$.
- Que la CSRNO autorise un transfert de 17 000 \$, du compte canadien de la Banque Royale du Canada, folio 100-397-9 au compte courant de la Caisse populaire, folio 29434 pour fins d'opérations. Ce dépôt a été effectué le 22 décembre 2016 par la directrice des finances.

Ces résolutions seront entérinées à la prochaine réunion des membres de la CSRNO.

#### **4. Comité de planification régionale des loisirs**

Les réunions de décembre et janvier ont été remises pour diverses raisons. Selon le DG, il semble y avoir une certaine incompréhension concernant les buts et objectifs du comité auprès des DG de municipalités siégeant sur le comité. Il propose d'en discuter à la table de la CSRNO afin que les maires réitèrent auprès de leurs DG qui siègent au comité de planification de confirmer ou non de façon officielle leur participation afin de faciliter le recrutement de nouveaux membres, s'il y a lieu.

#### **5. Réunion générale de la CSRNO, le 25 janvier 2017**

Lors de la dernière réunion générale des membres du conseil d'administration de la CSRNO, le 23 novembre 2016 et à la demande de ceux-ci, la réunion du 25 janvier 2017 se tiendra à huis clos. Cette demande fait suite à une discussion et une divergence d'opinions à la table concernant le service d'aménagement local offert aux membres.

Le DG indique qu'en décembre, le bureau de la gouvernance a accusé réception de trois lettres de municipalités manifestant leurs désirent de se retirer du service d'ici deux ans, selon la loi sur la prestation de services régionaux.

Les membres de l'exécutif soulignent l'importance de cette réunion et le fait de communiquer un message clair et précis, concernant l'impact à long terme de ces retraits sur le service et la collaboration régionale.

Le DG indique que les municipalités seront rencontrées afin d'éclaircir certaines préoccupations de celles-ci afin de maintenir tous les joueurs à la table.

#### **6. Ajournement**

La réunion fut ajournée par le président à 18 h 50.

.....  
**PIERRE MICHAUD,**  
Président.

.....  
**FRANÇOIS PICARD,**  
Directeur général.